

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 392 G Subventions et avenant n°1 à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de cinq épiceries sociales parisiennes.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 DASES 598G 2011 DDEEES 159G des 14 et 15 novembre adoptant le Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi 2011-2014 ;

Vu la délibération 2012 DASES 414G en date du 24 septembre 2012 relative à l'attribution d'une subvention et à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'association Croix-Rouge Française pour le fonctionnement d'une épicerie sociale l'Etape (Paris 15^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'attribution de subventions (70.000 euros) à cinq associations pour le fonctionnement de cinq épiceries sociales parisiennes au titre de l'année 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une nouvelle convention annuelle d'objectif, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Courte Echelle, située au 73 rue Curial (Paris 19^e), pour le fonctionnement de son activité d'épicerie sociale.

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association La Courte Echelle (numéro SIMPA 19 914 et dossier 2013_04916) au titre de l'année 2013.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif du 19 octobre 2012, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Croix-Rouge Française, dont le siège social est situé au 98 rue Didot (Paris 14^e), pour le fonctionnement de l'épicerie sociale l'Etape, située au 71 rue de l'Amiral Roussin (Paris 15^e).

Article 4 : Conformément à l'avenant mentionné à l'article 3, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Croix-Rouge Française (numéro SIMPA 18 099 et dossier 2013_05778) pour l'épicerie sociale l'Etape au titre de l'année 2013.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Porte Ouverte et Solidarité pour le fonctionnement de son activité d'épicerie sociale, située au 27 avenue de la Porte de Vitry (Paris 13^e).

Article 6 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 5, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Porte Ouverte et Solidarité (numéro SIMPA 11949 et dossier 2013_02193) dont le siège social est situé au 67 avenue d'Italie (Paris 13^{ème}), au titre de l'année 2013.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (numéro SIMPA 32 601 et dossier 2013_05143) pour le fonctionnement de son activité d'épicerie sociale, située au 4 rue de l'Annonciation (Paris 16^e), au titre de l'année 2013.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Magaliménil (numéro SIMPA 12 045 et dossier 2013_03506) dont le siège social est situé au 3 place de Ménilmontant (Paris 20^e) pour le fonctionnement de son activité d'épicerie sociale, située au 4-6 rue d'Eupatoria (Paris 20^e), au titre de l'année 2013.

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'insertion inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574 ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.